

Nouvelles extensions

Paris se lance !

La Ville de Paris est candidate pour un .PARIS et a choisi INDOM pour mener ce projet à bien. Définition des principales caractéristiques de l'extension, construction d'un réseau de partenaires et réalisation du dossier de candidature à présenter à l'ICANN seront parmi les tâches qui vont occuper l'équipe .PARIS d'INDOM dans les mois à venir.

"TOUS LES PARISIENS SONT CONCERNÉS PAR LE .PARIS !"

Afin de mieux présenter le .PARIS et ce que représente cette extension pour la Ville mais aussi pour tous les parisiens, Jean-Louis Missika, adjoint au Maire de Paris, chargé de l'Innovation, la Recherche et les Universités, a accordé une interview exclusive à Indom Info.

Indom Info : Vous avez lancé le projet du .PARIS en juin dernier. Où en est-il aujourd'hui ?

Jean-Louis Missika : C'est en recevant les congressistes de l'ICANN à l'Hôtel de Ville, le 25 juin dernier, que j'ai annoncé l'intention de la Ville de Paris de soutenir la candidature au .PARIS. Depuis, nous avons bien avancé. La société INDOM accompagne la Mairie dans cette candidature qui rencontrera le succès si elle suscite une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs économiques parisiens et franciliens. Je pense en premier lieu à l'industrie du luxe, à toutes les entreprises de service, à l'hôtellerie, la gastronomie et bien sûr toutes les associations qui rassemblent les entreprises du monde des technologies et de l'internet (les pôles de compétitivité cap digital, systematic, l'Afnic et la FING par exemple). La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et ses 380 000 entreprises adhérentes, avec laquelle j'ai eu des échanges à ce sujet devrait aussi être partie prenante.

Enfin et c'est un point essentiel, il me semble que tous les parisiens sont concernés par cette candidature puisqu'ils pourront bénéficier d'une adresse en .PARIS à un tarif préférentiel.

La présentation du dossier de candidature devrait se faire au cours du second semestre.

Indom Info : D'autres projets d'extension de grandes villes sont également en gestation. Avez-vous des contacts avec eux ?

Jean-Louis Missika : Il y a quatre autres villes qui ont pour l'instant annoncé leur intention de se porter candidates : New-York, Berlin, Hambourg et Barcelone. Nous sommes en contact avec elles. Nous allons former ensemble un club, un groupe de réflexion et d'initiatives. Je crois que nous avons des intérêts communs à faire valoir notamment auprès de l'ICANN.

Indom Info : L'ICANN a fixé les frais de candidatures à 185 000 USD et ceux de gestion annuel à 75 000 USD. Comment jugez-vous ces montants ?

Jean-Louis Missika : Je vais être clair : je considère ce tarif comme prohibitif. Internet est le bien commun de l'humanité, on ne peut pas confisquer Internet ni transformer en rentes l'attribution des noms de domaine. Ce constat est partagé par les autres villes candidates qui entendent se constituer en une association

dont le nom serait "dotcities". Nous avons pris la décision d'adhérer à cette association pour porter collectivement ce message auprès de l'ICANN.

Je comprends en revanche très bien le travail que représente l'étude de dossiers de candidatures complexes. Paris serait prêt à payer une somme raisonnable, mais les montants annoncés sont totalement déraisonnables.



« Cette candidature rencontrera le succès si elle suscite une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs économiques parisiens et franciliens. »

Jean-Louis Missika,
adjoint au Maire de Paris.

Calendrier

PAS DE TEMPS À PERDRE !

Si vous souhaitez postuler pour une nouvelle extension, il faut faire vite. Les quelques mois qui nous séparent de l'ouverture ne seront pas de trop pour préparer un projet aussi important (voir ci-dessous pour découvrir comment démarrer votre projet).

Le processus de création des nouvelles extensions est déjà en cours. La première version du manuel du candidat (voir au verso) a été publiée le 24 octobre 2008. Une deuxième version de travail est attendue pour la mi février. A chaque fois, le manuel sera mis à jour en fonction des commentaires fait par la communauté Internet.

L'objectif : présenter une version finale de ce texte au 1er mai 2009. Suivra une campagne de promotion mondiale de plusieurs mois... avant le lancement du premier cycle d'appel à candidatures dès la fin septembre 2009.

Se lancer

Créer une nouvelle extension est un projet d'envergure. Il demande une planification sans faille et un savoir-faire technique, juridique et marketing. Sa réussite passe aussi par une forte connaissance des instances de gouvernance de l'Internet. Etude préliminaire, étude de faisabilité, dossier de candidature, choix des partenaires, mise en place de l'infrastructure technique et administrative... INDOM vous accompagne à chaque étape. Parlons-en !

Contactez **Stéphane Van Gelder**
stephane.vangelder@indom.com
ou au 01 48 01 86 17.

9 mois avant l'ouverture du 1^{er} cycle.

Avec la publication d'une première version du manuel du candidat, les coûts et les modalités du processus de création des nouvelles extensions sont maintenant connus.

Document clef pour tous ceux qui envisagent de demander la création d'une nouvelle extension, le manuel du candidat a été publié en version de travail juste avant la dernière réunion ICANN de l'année au Caire.

Deux autres versions devraient suivre, mais ce premier document donne déjà de nombreux détails sur la façon dont les nouvelles extensions seront attribuées, qui pourra postuler et quels seront les coûts. S'y ajoute des informations complémentaires obtenues par INDOM auprès des équipes travaillant sur le programme des nouvelles extensions.

Les appels à candidatures se feront par cycles. Ils devraient durer 45 jours et l'ICANN prévoit d'en organiser un tous les ans.

Le nombre de dossiers de candidature pouvant être soumis par cycle n'est pas limité.

Toute entité ayant une existence juridique (société, association, ONG...) pourra postuler. Les particuliers ne sont pas éligibles.

Les frais dont chaque candidat devra s'acquitter au moment de soumettre son dossier sont fixés à 185 000 USD. Chaque dossier soumis fera l'objet d'une validation initiale, durant laquelle la conformité de l'extension demandée sera vérifiée et les capacités financières et techniques du candidat seront évaluées.

Les dossiers ainsi validés seront rendus publics. Il sera donc possible de s'opposer à l'attribution d'une extension, si celle-ci enfreint un droit de marque par exemple.

La date d'ouverture du premier cycle est actuellement estimée au 30 septembre 2009. Si ce calendrier est respecté, les premières extensions de la nouvelle vague sur Internet pourraient fonctionner dès le début 2010 !

INDOM membre de l'INTA

L'International Trademark Association (INTA) regroupe les acteurs mondiaux du secteur de la propriété industrielle (PI) et constitue un lieu d'échange privilégié sur tous les aspects de ces métiers. En découle des opportunités de croiser les problématiques liées à la PI et au nommage Internet et de faire avancer la synergie entre les deux mondes. Ainsi des représentants de l'ICANN animent parfois des conférences d'information sur les noms de domaine lors des réunions de l'INTA. En étant membre de l'INTA, INDOM se place dans cette logique d'engagement pour la professionnalisation de l'industrie du nom de domaine qui est déjà la sienne au sein des organes clefs de l'ICANN.

Les formats autorisés

De quelle longueur peut-être mon extension ? Quels types de caractères puis-je utiliser ? Comme les noms de domaine, les extensions ont des règles de syntaxe. Il est important de les connaître afin de pouvoir déterminer pour quelle extension il sera possible de postuler. Elles sont forcément plus strictes que celles des noms de domaine, car elles prennent en compte des contraintes techniques supplémentaires afin d'éviter que des extensions placées au premier niveau de l'Internet ne puissent nuire au bon fonctionnement du réseau mondial.

Les principales règles :

- Longueur minimum de 3 caractères.
- Longueur maximum de 63 caractères.
- Pas de distinction entre les minuscules et les majuscules.
- Seuls les lettres de "a" à "z" et les chiffres de "0" à "9" sont autorisés.
- Une extension ne peut être uniquement composée de chiffres.
- Certaines chaînes de caractères trop proches des formats hexadécimaux utilisés par les ordinateurs sont interdits (par ex.: une extension ne peut commencer par "Ox" et être ensuite suivie d'une série de chiffres).

Ces règles s'appliquent aux extensions standard, néanmoins il est également question d'autoriser les caractères spéciaux comme les accents, et les alphabets non latins. La technologie le permettant a d'abord été développée pour les noms de domaine dans le cadre du programme de "noms internationalisés" ou "IDN". Elle est en train d'être adaptée aux extensions. L'ICANN espère ainsi faire coïncider la date du premier cycle d'appel à candidatures pour les nouvelles extensions avec les IDN. En septembre 2009, il sera donc peut-être possible de demander un .MA-SOCIETE mais également un .MA-SOCIÉTÉ ou même sa version en caractère chinois.

INDOM au cœur de l'ICANN

En novembre, INDOM a été élu au Conseil du GNSO par ses pairs, les bureaux d'enregistrement du collège des registrars de l'ICANN. Le GNSO est la structure au sein de l'ICANN en charge d'élaborer les politiques relatives aux nouvelles extensions. Pour ce faire, le GNSO travaille directement avec le Conseil d'administration de l'ICANN. C'est donc le GNSO qui a conçu le programme de création des nouvelles extensions, avalisé par le Conseil d'administration en juin 2008. Le Directeur général d'INDOM, Stéphane Van Gelder, représentera la société au sein de cette instance clef pour tout ce qui concerne les extensions génériques sur Internet.



INDOM Plus d'infos sur www.indom.info

Directeur de la publication : Pierre Berecz - INDOM, 126 rue de Provence - 75008 Paris.
Tél : 01 48 01 81 98 - pierre.berecz@indom.com